



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
 Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
 Nation Religion King
 Royaume du Cambodge
 Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber
 Chambre de première instance

សំណុំរឿងលេខ: ០០២/១៩ កញ្ញា ២០០៧/អវតក/អជសដ

Case File/Dossier No. 002/19-09-2007-ECCC/TC

ឯកសារទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/date de reception): 27 / 04 / 2011
ពេលវេលា (Time/Heure) : 16 : 00
ប្រធានសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé KANN RADA

Composée comme suit : **M. le Juge NIL Nonn, Président**
Mme la Juge Silvia CARTWRIGHT
M. le Juge YA Sokhan
M. le Juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le Juge THOU Mony

Date: **27 avril 2011**
 Langue(s) : **Khmer/anglais/français**
 Classement : **PUBLIC**

ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER -
TENUE D'UNE AUDIENCE EN VERTU DE
LA RÈGLE 68(3) DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Co-Procureurs
 Mme CHEA Leang
 M. Andrew CAYLEY

Accusé
 IENG Sary

Co-avocats principaux des parties civiles
 Me PICH Ang
 Me Elisabeth SIMONNEAU FORT

Avocats de la Défense
 Me ANG Udom
 Me Michael G. KARNAVAS

LA CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (« CETC ») ;

AYANT ÉTÉ SAISIE du dossier n° 002/19-09-2007-ECCC/TC conformément aux décisions de la Chambre préliminaire du 13 janvier 2011 relatives aux appels interjetés contre l'Ordonnance de clôture par NUON Chea, IENG Sary, IENG Thirith et KHIEU Samphan¹ ;

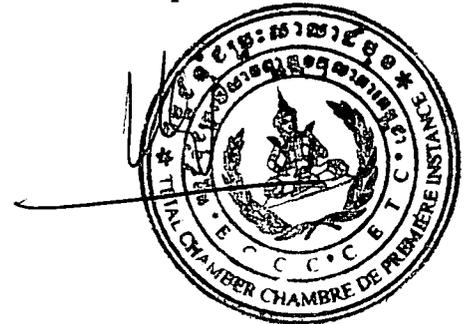
DÉCIDE de tenir une audience en vertu de la règle 68(3) du Règlement intérieur concernant IENG Sary.

L'audience sera publique et se tiendra le mercredi 4 mai 2011 dans la salle d'audience principale des CETC, à partir de 9h00.

Les autres accusés et les co-avocats principaux des parties civiles n'assisteront pas à l'audience. *Nur g*

Phnom Penh, le 27 avril 2011

P. Président de la Chambre de première instance



Va Sokhan

¹ Décision relative à l'appel interjeté par IENG Sary contre l'Ordonnance de clôture, Doc. n° D427/1/26, 13 janvier 2011 ; Décision relative aux appels interjetés par Ieng Thirith et Nuon Chea contre l'Ordonnance de clôture, Doc. n° D427/2/12, 13 janvier 2011 ; Décision relative à l'appel de Khieu Samphan contre l'Ordonnance de clôture, 13 janvier 2011, Doc. n° D427/4/14 ; et Décision relative à l'appel interjeté par Ieng Sary contre son maintien en détention provisoire prononcé dans l'Ordonnance de clôture, Doc. n° D427/5/9, 13 janvier 2011.